

Société

Colocation intergénérationnelle, le plaisir de vivre ensemble

Un français sur cinq, âgé de 15 à 44 ans, a déjà vécu, vit ou souhaite vivre en colocation^(*). Signe d'un véritable engouement, mais aussi de la crise du logement qui touche notamment les jeunes actifs et les étudiants, à quelques semaines de la rentrée...



© AUREMAR-FOTOLIA.COM

En savoir plus

>> www.reseau-cosi.com :

le site du réseau des associations de la Cohabitation solidaire intergénérationnelle. Ces associations se réfèrent à la charte du senior et de l'étudiant établie par Le PariSolidaire, association pionnière (www.leparisolidaire.fr, tél. : 01.42.27.06.20 ou 01.42.27.06.50).

Parmi les nouveaux adeptes de la colocation, certains n'ont, a priori, pas le profil type de l'étudiant en manque de moyens et en mal de logement. Comme Pierrine, 71 printemps, infirmière retraitée, propriétaire d'un trois-pièces dans le Vieux-Nice : « *Quand mon mari est décédé en 2006, l'appartement était devenu trop grand pour moi. Alors, il y a deux ans, j'ai décidé de louer la chambre d'amis à une étudiante.* » Lorsqu'on lui demande ce que lui apporte la colocation, Pierrine a les yeux qui pétillent : « *Je revis ! J'ai toujours habité en famille ou avec des amis. Alors, me retrouver seule du jour au lendemain a été très difficile. Heureusement, ça n'a pas duré longtemps !* » De son côté, Laura, étudiante en master à la faculté de Droit de Nice, ne voit que des avantages à cette colocation avec Pierrine : « *C'est la première fois que je m'éloigne de la Bretagne et de ma famille. J'avais très peur de me retrouver seule dans une grande ville que je ne connais pas. Ici, je retrouve une ambiance familiale !* »

23%

D'après une étude du CREDOC

(Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), entre 1988 et 2006, le poids du logement dans le budget des ménages est passé de 18 à 23 %.

De multiples avantages

Le plus jeune aide au quotidien et offre une présence rassurante, et il arrive que l'échange débouche sur une véritable amitié. « *Je lui ai fait découvrir la cuisine locale et Laura m'a appris à utiliser Internet ! Ça nous a vraiment rapprochées* », raconte Pierrine, toute heureuse de pouvoir dialoguer avec ses petits-

enfants, grâce aux nouvelles technologies. En plus de l'aspect humain, qui demeure essentiel, cette forme de colocation présente aussi un avantage financier : l'étudiant bénéficie d'un loyer abordable, la personne âgée d'un revenu d'appoint. Pierrine le reconnaît : « *Ma retraite et la pension de mon mari étaient trop justes ; j'aurais du mal à joindre les deux bouts sans ce complément de revenu.* »

Depuis le lancement en 2005 de la charte « Un toit, deux générations » par Catherine Vautrin, alors secrétaire d'État aux Personnes âgées, les règles de cette cohabitation ont été précisées. Ainsi faut-il distinguer la location, qui implique le versement d'un loyer, de la

sous-location, qui nécessite l'accord du propriétaire et une participation aux charges locatives. Autre possibilité : la cohabitation simple. Dans ce cas, l'offre de logement est proposée en contrepartie d'une aide bénévole, assortie parfois d'une indemnité d'occupation modique (ce qui équivaut à un loyer minoré). Une précision importante, toutefois : la présence d'un jeune aux côtés du senior ne saurait se substituer aux divers services de soutien à domicile.

Tout faire pour que cela se passe bien

Si les mauvaises expériences sont rares, il arrive que des modes de

Location et sous-location : les règles à respecter

En tant que propriétaire, vous avez toute latitude pour louer tout ou partie de votre appartement. En revanche, si vous êtes locataire et que vous souhaitez sous-louer votre logement, une autorisation écrite du propriétaire est indispensable. Si ce dernier donne son accord, les conditions seront alors librement négociées entre vous-même et le sous-locataire, sans que le propriétaire ait son mot à dire.

Attention ! Dans ce cas, le locataire assume deux responsabilités. Tout en étant le bailleur du sous-locataire, il reste le seul et unique locataire par rapport au propriétaire... Ce qui peut le contraindre à prendre en charge d'éventuelles dégradations causées par le sous-locataire.

Une colocation commence bien souvent par une petite annonce passée sur Internet. Après une visite et un accord oral, il suffit de signer un bail. Tout ce qu'il y a de plus classique. Sur la Toile, un nombre croissant d'associations mettent en relation étudiants, parents ou personnes âgées en quête de colocation.

vie trop éloignés rendent le partage d'appartement impossible. Alors, pour limiter au maximum les risques de conflit, il vaut mieux se mettre d'accord, dès le départ, sur les obligations de chacun et sur les règles à suivre, et s'attacher ensuite à respecter les engagements pris, jusqu'au terme de la colocation. Quand on voit l'enthousiasme de Laura et de Pierrine, on n'est pas loin de penser que ça en vaut vraiment la peine. On se dit également qu'il y a urgence à renouer le lien entre les générations, facteur essentiel de cohésion sociale et de solidarité.

Charles Comman

(*) d'après les résultats d'une enquête IPSOS réalisée en 2006.



© SYLVIE THENARD-FOTOLIA.COM

Développement durable

Rouler propre, quoi de neuf ?

À l'heure où la réduction des émissions de CO₂ nourrit l'actualité, la voiture est sur la sellette. Quelle technologie choisir ? Nous faisons le point sur les avancées.

Près de 50 % du pétrole consommé sur terre sert aux transports. Or, son usage dans les moteurs thermiques libère du dioxyde de carbone (CO₂) responsable de l'effet de serre. En France, en 2007, le plan établi dans le cadre du Grenelle de l'Environnement a fixé pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports de 20 % d'ici 2020.

Pour y parvenir, une solution : les véhicules dits « propres », dont l'impact environnemental est limité. Il peut du reste s'agir d'automobiles équipées d'un moteur thermique. En effet, après la généralisation des pots catalytiques, de nouveaux progrès ont été réalisés, qu'il s'agisse de l'amélioration des systèmes de combustion, de la mise en place de filtres à particules, ou encore de l'apparition du dispositif Stop & Start qui coupe le moteur à chaque arrêt du véhicule.

L'offensive de l'électrique

En parallèle et après plusieurs faux départs, certains constructeurs parient sur les véhicules électriques, du fait d'une importante innovation : les batteries lithium-ION ou lithium-métal-polymère. Plus performantes et moins encombrantes que leurs ancêtres, ces dernières n'apportent pour autant pas de solution au problème de la recharge et appellent le développement à grande échelle de nouvelles filières, pour l'échange de batteries par exemple. Plutôt que de tout miser sur l'électrique, il est donc possible de choisir la technologie hybride qui consiste en l'association d'un moteur thermique et d'un moteur électrique : la batterie se recharge alors en roulant.

« Selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'offre de véhicules automobiles émettant moins de 110 g de CO₂/km a presque quintuplé entre 2007 et 2009. »

© DARIUSZ KOPESTYNSKI-FOTOLIA.COM



Enfin, pour tous, sachant que le simple fait de réduire sa vitesse de 10 km/h permet d'abaisser de 12,5 % les émissions de CO₂, il existe une option écologique de bonne conduite : lever le pied !

Christine Cornevin

Les voies du futur

Les recherches concernant les nouvelles technologies sont prometteuses : l'association japonaise Japan Electric Vehicle Club vient d'établir un nouveau record mondial d'autonomie électrique, avec plus de 1 000 kilomètres parcourus. Parmi les autres pistes explorées, on compte un véhicule solaire équipé de cellules photovoltaïques et une automobile à air comprimé, sachant que ces technologies devront a priori être couplées à une batterie électrique.